



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le ving-huit juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux juin deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, Mme Christiane Lasconjarias, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior (à compter de la délibération n° 2023-06-28/14 incluse), M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° 2023-06-28/24 incluse), Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward (à l'exception des délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 13

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton à Mme Johanne Ledanseur, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Damien Metzlé, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Arnaud Bertrand, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Pétret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Marouen Touibi (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/13 incluse), M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à Mme Christine Decool (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/23 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau (pour les délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisabois.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230704-DEL_23_06_28_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Acte affiché du 04/07/2023 au 05/09/2023

Délibération n° 2023-06-28/15

Objet : marché relatif à la fourniture de végétaux – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : marché relatif à la fourniture de végétaux – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21-1,

VU le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants,

VU les avis favorables, à la majorité, rendus par la commission Aménagement et Environnement, et, à l'unanimité, par les commissions Ressources, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 19 juin 2023,

CONSIDÉRANT que le marché relatif à la fourniture de végétaux a été notifié :

- le 5 février 2020 à la société SCEA FANFELLE-GAUSSENS, pour le lot n° 1 relatif à la fourniture de plantes annuelles, bisannuelles et de chrysanthèmes.
- le 6 février 2020 à la société VERVER EXPORT BV, pour le lot n° 2 relatif à la fourniture de bulbes à floraison printanière et estivale.
- le 5 février 2020 à la SARL BARRAULT HORTICULTURE, pour le lot n° 3 relatif à la fourniture de plantes vivaces, de graminées et de fougères.
- le 6 février 2020 à la société GCP EVRAS, pour le lot n° 4 relatif à la fourniture de plantes d'intérieur vertes et fleuries.
- le 10 février 2020 à la société ALLAVOINE, pour le lot n° 5 relatif à la fourniture d'arbres, conifères, arbustes, rosiers, plantes grimpantes, fruitiers.
- le 2 mars 2020 à la société JURA MORVAN DECORATIONS, pour le lot n° 6 relatif à la fourniture de sapins de Noël coupés et de bouleaux coupés.

CONSIDÉRANT que ce marché prendra fin le 4 février 2024 pour les lots n° 1 et n° 3, le 5 février 2024 pour les lots n° 2 et n° 4, le 9 février 2024 pour le lot n° 5 et le 1^{er} mars 2024 pour le lot n° 6,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure des accords-cadres mono-attributaires passés en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, R.2124-1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, avec les caractéristiques suivantes :

1. Les prestations seront réparties en 6 lots comme suit :

- lot n° 1 : fourniture de plantes annuelles, bisannuelles et de chrysanthèmes,
- lot n° 2 : fourniture de bulbes à floraison printanière et estivale,
- lot n° 3 : fourniture de plantes vivaces, de graminées et de fougères,
- lot n° 4 : fourniture de plantes d'intérieur vertes et fleuries,
- lot n° 5 : fourniture d'arbres, conifères, arbustes, rosiers, plantes grimpantes, fruitiers,
- lot n° 6 : fourniture de sapins de Noël coupés et de bouleaux coupés,

Objet : marché relatif à la fourniture de végétaux – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

2. Ils seront à bons de commande conformément aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, sans montant minimum et avec des montants maximums annuels répartis comme suit :

N° du lot	Libellé	Montant maximum annuel
1	Fourniture de plantes annuelles, bisannuelles et de chrysanthèmes	70 000 € HT
2	Fourniture de bulbes à floraison printanière et estivale	20 000 € HT
3	Fourniture de plantes vivaces, de graminées et de fougères	15 000 € HT
4	Fourniture de plantes d'intérieur vertes et fleuries	10 000 € HT
5	Fourniture d'arbres, conifères, arbustes, rosiers, plantes grimpantes, fruitiers	20 000 € HT
6	Fourniture de sapins de Noël coupés et de bouleaux coupés	15 000 € HT

3. Les marchés des lots n° 1 à n° 5 prendront effet à compter du 12 février 2024 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, et seront conclus jusqu'au 11 février 2025 inclus. Le marché du lot n° 6 prendra effet à compter du 2 mars 2024 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, et sera conclu jusqu'au 11 février 2025 afin d'avoir une date commune à tous les lots. Ils seront tacitement reconductibles trois fois pour une période d'un an.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, avec 34 voix pour (FVA, MM. Ferret, Adjuward, Brisabois, Daviau et Parissier).

AUTORISE le Maire à lancer une consultation en procédure formalisée d'appels d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les lots sus indiqués avec les opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignés par la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à relancer, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence, si les marchés étaient déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.